

Séance
ordinaire du
19 octobre
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e) JOUR
DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire, *absence motivée*
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.10.462

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Martin Soucy, maire. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.10.463

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques 2020.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Ratification de mandat à la firme LGP stratégies immobilières.
5. Nomination d'un élu à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

FINANCES

6. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu.
7. Autorisation de versement d'un don

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation de formation au directeur des finances.
9. Autorisation d'affichage d'un poste d'opérateur 2 — hiver au service des travaux publics.
10. Autorisation de formation à monsieur Steeve Caron.

LOISIRS

11. Ratification d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.
12. Autorisation de pont payant au profit du club de natation les Espadons Paraxion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

14. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2020-2021.
15. Adjudication contrat de déneigement pour les stationnements de l'amphithéâtre et de la caserne hiver 2021.
16. Ratification de contrat à Construction Marcel Charest et Fils.
17. Adjudication d'un mandat à l'Association les transporteurs en vrac de Rimouski inc.
18. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.
19. Recommandation de paiement — réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 7.

AFFAIRES NOUVELLES

20. Autorisation d'octroi de mandat à l'Union des municipalités du Québec – regroupement d'achats en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).
21. Autorisation de coupe de bois pour la Ville de Mont-Joli et la Régie régionale de l'aéroport de Mont-Joli.
22. Autorisation d'octroi de mandat au Groupement Forestier Métis-Neigette pour une coupe de bois.
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

20.10.464

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2020

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et de l'évolution de la société;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2020, « semaine des bibliothèques publiques » dans notre ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.10.465 RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME LGP STRATÉGIES IMMOBILIÈRES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat à la firme LGP stratégies immobilières pour le développement du parc industriel Pierre-de-Bané, et ce, au coût de 4500 \$/mois plus les taxes pour une période de six mois. Par la même résolution, le conseil accepte de défrayer les coûts de déplacement, de représentation, de repas et hébergement, au besoin.

20.10.466 NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE DÉLÉGUÉ POUR LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Martin Soucy à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui aura lieu virtuellement le 28 octobre 2020.

FINANCES

20.10.467 AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2020;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le vendredi 11 décembre 2020, et ce, à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'hôtel de ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

- 9207-3360 Québec inc. 1433, boulevard Jacques-Cartier
- Jérôme Dubé et Karyne Landry 1542, rue des Oblats

20.10.468 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
Société de sclérose en plaques	Campagne de financement	100\$
Centraide	Campagne de financement	1 000\$

RESSOURCES HUMAINES

20.10.469 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES FINANCES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des finances, monsieur Steve Corneau, à suivre une formation offerte par l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec, intitulée « Éthique et déontologie professionnelle », disponible en ligne, et ce, au coût de 50 \$ plus les taxes.

20.10.470 AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE D’OPÉRATEUR 2 — HIVER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage interne d'un poste d'opérateur 2 — hiver au service des travaux publics.

20.10.471 AUTORISATION DE FORMATION À MONSIEUR STEEVE CARON

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Steeve Caron à suivre la formation d'officier non urbain, prérequis pour la formation d'officier 1 et qui sera dispensée par la MRC de La Mitis et qui débutera en décembre prochain. Les frais de formation seront payés à même le budget de formation.

LOISIRS

20.10.472 RATIFICATION D’EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Noémy Maltais, certifiée sauveteur national, à la piscine Gervais-Rioux. Madame Maltais est entrée en fonction le 17 octobre 2020 et aura le statut d'employé en probation. Elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

20.10.473 Jean-Pierre AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS PARAXION

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Paraxion à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 21 novembre de 8h à 15 h 30.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet/Lindsay, Villeneuve/Poirier, Doucet/Des Érables, Beaupré/Jacques-Cartier et Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.10.474

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de 10 pompiers pour le programme Pompier I et/ou d'aucun pompier pour le Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

20.10.475

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Sel Windsor : 62 286,56 \$, incluant les taxes
- Sel Warwick inc. : 66 915,45 \$, incluant les taxes
- Sel Ice Cat : 77 435,66 \$, incluant les taxes
- Sable Marco : 74 910,81 \$, incluant les taxes
- Compass minerals ne soumissionne pas

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à la voirie, monsieur Claude Fortin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2020-2021, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 62 286,56 \$, incluant les taxes.

20.10.476

ADJUDICATION DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES STATIONNEMENTS DE L'AMPHITHÉÂTRE ET DE LA CASERNE HIVER 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements de l'Amphithéâtre et de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

Centre de Service M.Gagné Inc. Option 1: 2 900\$ plus taxes
Option 2 : 2 400\$ plus taxes

Déneigement Jocelyn Ouellet Option 1 : 19 495\$ plus taxes
Option 2 : 4 895\$ plus taxes

Excavation Léon Chouinard Option 1 : 6 400\$ plus taxes
Option 2 : 1 400\$ plus taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à la voirie, monsieur Claude Fortin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder à Service M. Gagné Inc. le contrat de déneigement du stationnement de l'amphithéâtre au coût de 2 900\$ plus taxes et à Les Excavations Léon Chouinard et Fils, le contrat de déneigement du stationnement de la caserne pour l'hiver 2021 au coût de 1 400\$ plus les taxes.

20.10.477

RATIFICATION DE CONTRAT À CONSTRUCTION MARCEL CHAREST ET FILS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de ratifie le contrat à la firme Construction Marcel Charest et Fils pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur le boulevard Jacques-Cartier, et ce, au coût de 23 540 \$ plus les taxes.

20.10.478

ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics désire se prévaloir des services de l'Association des transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de neige;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil mandate l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2020-2021.

20.10.479

ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. a adopté cette grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a mandaté l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2020-2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé au conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère du Transport du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 30 septembre 2020 afin d'utiliser les tarifs suivants :

Kilomètre en charge (km)	Tarif au mètre cube (\$/m ³)
1 à 1,9	1,565
2 à 2,9	1,806
3 à 3,9	2,047

20.10.480

RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 7

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée a présenté une demande de paiement no 7 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 307 647.01 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % dont 5% est remis par cette résolution;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 7 par la MRC de La Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 7 au montant de 307 647.01 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée.

AFFAIRES NOUVELLES

20.10.481
Robin

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les Cités et Villes et 14.7.1.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Mont-Joli souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

AUTORISE le maire ou la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), soumis et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récités au long.

20.10.482

AUTORISATION DE COUPE DE BOIS POUR LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA RÉGIE RÉGIONALE DE L'AÉROPORT DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le Groupement Forestier Métis-Neigette Inc. a besoin d'une autorisation spéciale afin de procéder à une coupe totale visant à améliorer la sécurité de l'aéroport de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une bande de protection de 15 mètres est conservée sans passage de machinerie aux abords des ruisseaux et canaux de drainage, que la récolte y est autorisée à un maximum d'une tige sur trois;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Ville de Mont-Joli autorise le Groupement forestier Métis-Neigette inc à prélever l'entièreté du bloc à récolter et à ne pas conserver de bandes de 15 mètres de protection et que ces coupes toucheront la Régie régionale de l'aéroport de Mont-Joli, la Ville de Mont-Joli ainsi que quelques propriétés privées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le Groupement Forestier Métis-Neigette à procéder à cette coupe de bois.

20.10.483

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT AU GROUPEMENT FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE POUR UNE COUPE DE BOIS

Item retiré.

20.10.484

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.10.485

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Robin Guy
Maire suppléant

Kathleen Bossé
Greffière